



Oradour-sur-Vayres, le 19 juin 2025

87150 Oradour sur Vayres  
Tèl : 05 55 78 23 97

**Compte rendu réunion du 17 juin – 18h00**  
**Videix**

Nombre de délégués en exercice : 20 Présents : 12 Excusés : 7 Votants : 12
--

➤ **Présentation RPQS 2024 (voir document annexé)**

M le Président présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2024 établi à partir des données du RAD transmis par le délégataire le 1<sup>er</sup> juin 2025.

Le RPQS 2024 est validé par les délégués du syndicat à l'unanimité.

➤ **Choix entreprises marché renouvellement de canalisations (voir analyse des offres)**

Le Président présente l'analyse des offres pour les 5 lots.

Le conseil décide de choisir le groupement d'entreprise qui obtient la meilleure note pour chaque lot, soit le groupement Pradeau /CMC

➤ **Achat de parcelle à la Haute Barrière**

Le Président précise que le géomètre a déjà borné la nouvelle parcelle.

Le conseil syndical décide de ne pas faire appel à un Notaire pour l'achat de 300 m<sup>2</sup> de terrain mais de procéder par un acte administratif.

➤ **Travaux bourg Oradour**

Le Président rapporte que le syndicat a été contacté par le département dans le cadre de travaux de voirie qui vont avoir lieu dans le bourg d'Oradour. Il précise qu'il serait judicieux de renouveler en partie le réseau d'eau avant la réalisation de ces travaux sur environ 125 mètres, malgré l'absence de subventions pour ce projet.

Le conseil syndical valide le renouvellement du réseau et autorise le Président à demander plusieurs devis. Le montant estimé de ces travaux s'élève à environ 60 000 € HT.

#### ➤ **Passerelle la Martinie**

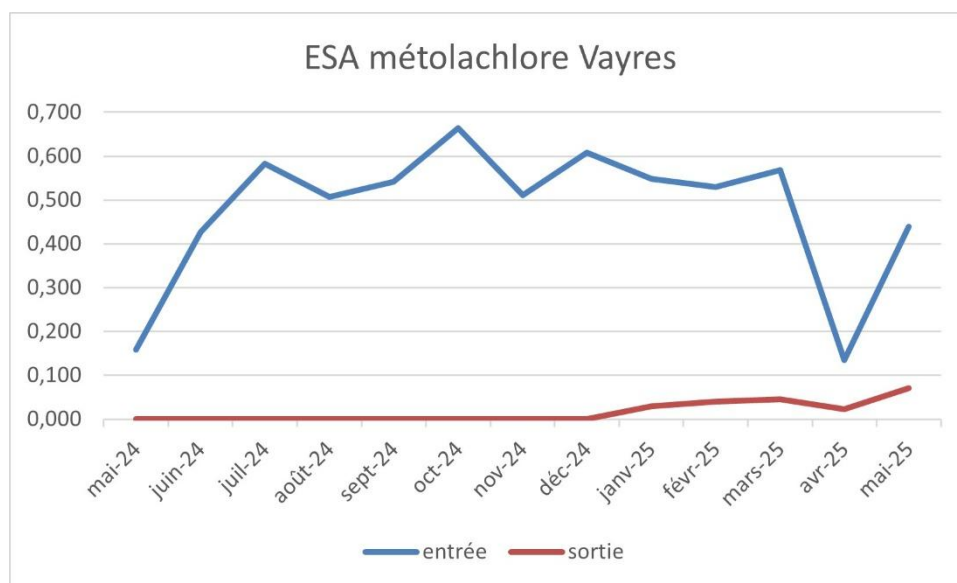
Le Président rappelle que lors du dernier conseil, l'installation d'une passerelle pour l'accès au filtre de la Martinie a été validée. Cependant, le devis prévoyait de faire un toit au-dessus du filtre. Le conseil avait décidé de ne pas valider le toit mais seulement la passerelle. L'entreprise BE Atex a donc transmis un nouveau devis actualisé.

Le conseil valide ce nouveau devis pour un montant de 9 750 € HT.

#### ➤ **Filtre CAG La Côte de Vayres**

Le Président informe que le filtre installé à la station de Vayres et mis en service au 1<sup>er</sup> avril 2024 commence légèrement à saturer (voir graphique ci-dessous). Pour rappel, la limite réglementaire est fixée à 0,9 µg/L.

Le syndicat fait le choix de poursuivre le suivi de la concentration en pesticides en entrée et en sortie du filtre. Ces prélèvements sont réalisés par la SAUR mensuellement. Il est d'ores et déjà prévu le renouvellement du charbon en 2025, afin d'anticiper une saturation complète du charbon.



#### ➤ **Participation aux extensions du réseau d'eau potable**

Le Président rappelle que le syndicat participe aux extensions de réseaux selon les conditions de la délibération 2017-010 du 20 juin 2017. Le Président propose de faire une mise à jour de cette délibération. Ainsi, il est proposé de prendre en charge en intégralité les 100 premiers mètres. Entre le 101<sup>ème</sup> mètre et le 200<sup>ème</sup>, le pétitionnaire participe à hauteur de 40 €/ml, le reste est à la charge du syndicat. A partir du 201<sup>ème</sup> mètre l'intégralité est à la charge du pétitionnaire.

#### ➤ **Branchement eau potable Dournazac**

Une abonnée, résidant à Dournazac, a alerté le syndicat sur le nombre de fuites répétées dans sa cour depuis 18 mois environ. Le compteur est actuellement situé dans l'habitation. Il est proposé de

reprendre intégralement ce branchement et de déplacer le compteur en limite de propriété. Ces travaux sont à la charge intégrale du syndicat. La SAUR a établi un devis au prix de 3 425 € HT. Le conseil syndical valide ce devis.

➤ **Station neutralisation Gaboureau**

Le Président indique que les analyses révèlent une présence de radon dans le réservoir de Gaboureau. Le radon étant volatil, il serait nécessaire d'installer une aération. La SAUR a présenté un devis et propose également le remplacement des conduites en acier par de l'inox au niveau de ce réservoir. Le montant du devis s'élève à 5 244 € HT. Le conseil valide ce devis.

➤ **Chemin communal Vayres**

La commune de Vayres informe qu'un particulier a fait une demande d'annexion d'un chemin communal sur la commune de Vayres. Cependant, une conduite d'eau potable passe dans ce chemin. Le Président rappelle que le syndicat essaie de dévier les conduites d'eau située en privé pour les poser en domaine public, il serait donc dommage de passer une conduite déjà en public, sur une passerelle privée, même si une convention est possible.

Le syndicat n'est pas favorable à cette annexion de chemin.

➤ **Divers**

Pour information les permanences SAUR auront lieu le jeudi 26 juin et le jeudi 3 juillet de 8h30 à 12h à Oradour sur Vayres.

Pour information, le graphique ci-dessous expose la situation des ressources du syndicat en ce début de mois de juin. Les volumes étaient très importants cet hiver. On observe cependant une baisse assez importante au printemps 2025. Les volumes disponibles restent tout de même bien supérieurs à la moyenne saisonnière.

